



Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 19 août 2015 à 19h00, au Centre de formation Eastern Québec, 3005 William-Stuart, Québec (Québec) G1W 1V4.

Présent:	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	Sara Downs	Commissaire (téléphone)
	Christian Falle	Commissaire-parent
	Debbie Ford-Caron	Commissaire (téléphone)
	Chantal Guay	Commissaire (visioconférence)
	Kevin Jack	Commissaire
	Wyna Marois	Commissaire
	Esther Paradis	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Patsy Poulin	Commissaire-parent (visioconférence)
	Jean Robert	Vice-président
	Jo Rosenhek	Commissaire
	Aline Visser	Commissaire
Absent:	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Stephen Nellis	Commissaire-parent
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire
En présence:	Laurent Després	Directeur du service des ressources financières et matérielles
	Gina Farnell	Directrice des services éducatifs complémentaires
	François Garon	Technicien informatique
	Pierrette Laliberté	Directrice des ressources humaines et Directrice générale adjointe
	Yves Lorange	Directeur entrant du service des ressources financières et matérielles
	Patti L. Moore	Secrétaire générale
	Marty Patterson	Président, SECQ
	Mark Sutherland	Directeur des services de l'enseignement

15-08.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19h01 et a officiellement souhaité la bienvenue à M. Yves Lorange, le directeur entrant des ressources financières et matérielles.

15-08.02 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par P. Poulin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ; d'adopter l'ordre du jour avec un ajout: 12 d) ACSAQ - Prix de reconnaissance pour 12 ans de services.

15-08.03 **Période de questions réservée au public**

M. Patterson a demandé au président si le Conseil des commissaires avait lu le projet de convention collective du personnel enseignant, professionnel et de soutien envoyé par le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaire anglophones (CPNCA) en janvier et si oui, s'il était en accord. S. Burke a déclaré que le document a été adopté par l'ensemble des neuf commissions scolaires anglophones, aucun autre commentaire ne sera imminent. Il a encouragé la négociation avec le gouvernement.

M. Patterson a demandé si le Conseil des commissaires a reçu des commentaires de l'équipe de gestion au cours de l'été. S. Burke a répondu qu'aucune discussion n'a eu lieu. S. Burke a ajouté qu'il a beaucoup de respect pour tous les enseignants et sait qu'ils vont bien traiter les élèves durant ce processus difficile.

15-08.04 **Période de questions réservée aux élèves**

Aucun élève n'était présent.

15-08.05 **Correspondance des élèves**

Il n'y a eu aucune correspondance.

15-08.06 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2015**

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek, APPUYÉ par P. Poulin et RÉSOLU; d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le vendredi 19 juin 2015 tel qu'il a été distribué.

Les commissaires H. Clibbon, W. Marois, E. Paradis et C. Guay s'abstiennent de voter.

15-08.07 **Affaires découlant des séances précédentes**

Il n'y a aucune affaire découlant des réunions précédentes.

15-08.08 **Rapport du Président**

D. Ford-Caron est arrivée à 19 h 17

Le président a fait parvenir un rapport aux commissaires qui fait état des items suivants:

- Chapeau les filles - 22 juin 2015
- L'Association canadienne des commissions scolaires (CSBQ) à Saskatoon - 1 au 4 juillet 2015
- Mémoire de l'ACSAQ au Comité d'étude du système électoral - 10 juillet 2015
- Audiences du Comité d'étude du système électoral - 17 juillet et 11 août 2015
- Réunion de l'ordre du jour - 10 août 2015
- Lettre 2015 pour les taxes scolaires
- Message du président pour la rentrée scolaire

15-08.09

Rapport du Directeur général

S. Downs
est arrivée à
19 h 19

Le Directeur général a fait part au conseil des points suivants:

- a) Négociations
- b) Semaine d'accueil des nouveaux enseignants
- c) Rencontre des directeurs et directeurs-adjoints d'école
- d) Rapports sur les congés / démissions, etc.
- e) Résultats d'examens - juin
- f) Comité de relations de travaux
 - i) Employés cadre - Directeurs, coordinateurs et gestionnaires
 - ii) Direction d'école ou de centre
 - iii) Enseignants
 - iv) Professionnels
 - v) Personnel de soutien

15-08.10

Affaires nouvelles

- a) Processus de gestion du budget 2015-2016 - Secteur Jeunes

ATTENDU QU'en vertu de l'article 96.25 de la Loi sur l'instruction publique, les directions d'école doivent participer à l'élaboration des politiques et des règlements de la commission scolaire;

ATTENDU QU'en vertu des articles 78.3 and 193.9 de la Loi sur l'instruction publique, les conseils d'établissement des écoles et le comité de parents doivent être consultés sur divers sujets liés à l'organisation des services offerts par la Commission scolaire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique, « la commission scolaire doit rendre publics les objectifs et les principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements ainsi que les critères qui ont servi à déterminer les montants alloués »;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec établit ces objectifs et ces principes annuellement lors du processus de gestion du budget;

ATTENDU QUE la version préliminaire du Processus de gestion du budget - secteur jeunes pour l'année scolaire 2015-2016 a été accepté par le Conseil des commissaires le 25 mars 2015;

ATTENDU QUE la consultation exigée a eu lieu;

Il est PROPOSÉ par W. Marois, APPUYÉ par A. Visser et RÉSOLU à l'unanimité; que le Processus de gestion du budget - secteur jeunes pour l'année scolaire 2015-2016 soit accepté comme présenté à l'**annexe 1** du procès-verbal.

b) Processus de gestion du budget 2015-2016 – Éducation aux adultes et formation professionnelle

ATTENDU QU'en vertu de l'article 110.13 de la Loi sur l'instruction publique, les directions de centres doivent participer à l'élaboration des politiques de la commission scolaire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 110.3 de la Loi sur l'instruction publique, les conseils d'établissement des centres doivent être consultés sur divers sujets liés à l'organisation des services offerts par la Commission scolaire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique, « la commission scolaire doit rendre publics les objectifs et les principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements ainsi que les critères qui ont servi à déterminer les montants alloués »;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec établit ces objectifs et ces principes annuellement lors du processus de gestion du budget;

ATTENDU QUE la version préliminaire du Processus de gestion du budget pour l'année scolaire 2015-2016 a été acceptée par le Conseil des commissaires le 25 mars 2015;

ATTENDU QUE la consultation exigée a eu lieu;

Il est PROPOSÉ par J. Robert, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU à l'unanimité; que le Processus de gestion du budget – secteur éducation aux adultes et formation professionnelle pour l'année scolaire 2015-2016 soit accepté comme présenté à l'**annexe 2** du procès-verbal.

c) Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette 2015-2016

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire Central Québec doit adopter et transmettre au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE le budget préliminaire indique un déficit de 281 792 \$ pour l'année;

ATTENDU QUE ce déficit représente la limite du crédit de surplus accumulé pour notre commission scolaire;

c) Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette 2015-2016 (continué)

ATTENDU QUE, dans une lettre datée du 7 juillet 2015, le MEESR a autorisé notre commission scolaire à adopter un budget pour 2015-2016 dans lequel les dépenses ne pouvaient excéder les revenus de plus de 281 792 \$;

Il est PROPOSÉ par K. Jack, APPUYÉ par H. Clibbon et RÉSOLU à l'unanimité; d'adopter et de transmettre au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016.

d) Adoption des taux d'imposition bruts et nets 2015-2016

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire Central Québec doit établir son taux d'imposition de la taxe scolaire au moment de l'adoption de son budget;

ATTENDU QUE, selon les prévisions budgétaires, le taux d'imposition brut est fixé à 0,35 \$ par 100 \$ de l'évaluation uniformisée;

ATTENDU QUE ce taux est établi par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et qu'il constitue le maximum prévu dans le cadre de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE, selon les prévisions budgétaires, le taux d'imposition net est fixé à 0,30730 \$ par 100 \$ de l'évaluation uniformisée;

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ; d'adopter le taux d'imposition, brut et net, de la taxe scolaire, tel qu'il a été présenté.

e) Adoption du taux d'intérêt sur les comptes de taxes en souffrance

ATTENDU QUE la Loi sur l'instruction publique exige que les commissions scolaires collectent les taxes scolaires et facturent des intérêts sur les comptes en souffrance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 316 de la Loi sur l'instruction publique, le taux d'intérêt payable sur les taxes scolaires est fixé par la commission scolaire;

Il est PROPOSÉ par W. Marois, APPUYÉ par A. Visser et RÉSOLU à l'unanimité; d'établir le taux d'intérêt sur les comptes de taxes en souffrance à 14.50% pour l'année scolaire 2015-2016, conformément à l'article 316 de la Loi sur l'instruction publique (LRQ, chapitre I-13.3).

f) Centre de formation Eastern Québec: Entente avec l'Hôpital Jeffrey Hale-Saint Brigid's

ATTENDU QUE le Centre de formation Eastern Québec offre le programme Santé, assistance et soins infirmiers qui inclut un stage pour les étudiants;

ATTENDU QU' une entente formelle doit être signée entre la Commission scolaire Central Québec et l'Hôpital Jeffrey Hale-Saint Brigid's;

ATTENDU QUE le l'Hôpital Jeffrey Hale-Saint Brigid's a accepté de donner aux étudiants la possibilité d'effectuer leur stage dans leur établissement;

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU à l'unanimité; que la Commission scolaire Central Québec conclut une entente avec l'Hôpital Jeffrey Hale-Saint Brigid's afin de permettre aux étudiants Central Québec dans le programme Santé, assistance et soins infirmiers d'effectuer leur stage dans leur établissement; et

QUE le Directeur général soit autorisé à signer l'entente au nom de la Commission scolaire.

g) Centre de formation Eastern Québec: Entente avec Regroupé au CIUSSS de la Capitale-Nationale

ATTENDU QUE le Centre de formation Eastern Québec offre le programme Santé, assistance et soins infirmiers qui inclut un stage pour les étudiants;

ATTENDU QU' une entente formelle doit être signée entre la Commission scolaire Central Québec et le Regroupé au CIUSSS de la Capitale-Nationale;

ATTENDU QUE le Regroupé au CIUSSS de la Capitale-Nationale a accepté de donner aux étudiants la possibilité d'effectuer leur stage dans leur établissement;

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par J. Robert et RÉSOLU à l'unanimité; que la Commission scolaire Central Québec conclut une entente avec le Regroupé au CIUSSS de la Capitale-Nationale afin de permettre aux étudiants Central Québec dans le programme Santé, assistance et soins infirmiers d'effectuer leur stage dans leur établissement; et

QUE le Directeur général soit autorisé à signer l'entente au nom de la Commission scolaire.

h) Centre de formation Eastern Québec: Entente avec la résidence Champlain des Montagnes

ATTENDU QUE le Centre de formation Eastern Québec offre le programme Santé, assistance et soins infirmiers qui inclut un stage pour les étudiants;

ATTENDU QU' une entente formelle doit être signée entre la Commission scolaire Central Québec et la résidence Champlain des Montagnes;

ATTENDU QUE la résidence Champlain des Montagnes a accepté de donner aux étudiants la possibilité d'effectuer leur stage dans leur établissement;

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l'unanimité; que la Commission scolaire Central Québec conclut une entente avec la résidence Champlain des Montagnes afin de permettre aux étudiants Central Québec dans le programme Santé, assistance et soins infirmiers d'effectuer leur stage dans leur établissement; et

QUE le Directeur général soit autorisé à signer l'entente au nom de la Commission scolaire.

i) Formation d'un Comité de sélection: Banque des professionnels

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec désire créer des listes de professionnels, architectes et ingénieurs, en vue de projets futurs de réparations et de rénovations à ses immeubles, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018, pour les régions suivantes :

- régions du Saguenay et de Chibougamau;
- régions de La Mauricie et de Thetford Mines;
- région de la ville de Québec;

ATTENDU QUE le travail serait assigné aux différentes firmes sur une base rotative;

ATTENDU QU'EN vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*, un comité de sélection doit être formé pour analyser les soumissions pour des contrats de services professionnels;

Il est PROPOSÉ par W. Marois, APPUYÉ par H. Clibbon et RÉSOLU à l'unanimité; de former un comité de sélection pour analyser les soumissions pour des services professionnels de firmes d'architectes et d'ingénieurs, en vue d'inscrire les noms de ces firmes sur une liste de professionnels auxquels seront assignés des travaux dans le cadre de projets de réparations et de rénovations, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018; et

i) Formation d'un Comité de sélection: Banque de professionnels (continué)

QUE ce comité de sélection soit formé d'un membre du conseil d'administration, du coordonnateur des ressources matérielles, de la secrétaire générale, en tant que secrétaire du comité, et de la commissaire W. Marois.

j) Direction d'école intérim: L'École secondaire de La Tuque

ATTENDU QUE le directeur de l'École secondaire de La Tuque est en congé de maladie pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE M. Jason Barwise et M^{me} Sarah-Lynn Doucette ont été libérés d'une partie de leur tâche d'enseignement afin d'assumer les fonctions de directeur adjoint pendant l'absence du directeur, entre le mois d'avril 2015 et le 30 juin 2015;

ATTENDU QUE l'assignation susmentionnée a pris fin le 30 juin 2015;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de pourvoir ce poste de leadership pendant l'absence prolongée du directeur;

ATTENDU QUE M. Jason Barwise, enseignant à l'École secondaire de La Tuque ayant agi à titre de directeur adjoint à temps partiel depuis le mois d'avril 2015, a démontré ses compétences pour assumer le poste intérimaire de directeur de l'École secondaire de La Tuque;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 5.7 de la Politique en matière de recrutement, de sélection et d'embauche, « le Conseil des commissaires pourra convenir de déroger, en totalité ou en partie, aux dispositions de la Politique en matière de recrutement, de sélection et d'embauche, pour les postes de la haute direction et ceux de la direction de services ou d'établissements scolaires qui sont à temps partiel ou temporaires pour une période n'excédant pas six (6) mois et les postes de 50 % et moins pendant une année scolaire. »;

ATTENDU QUE la nomination de M. Jason Barwise sera en vigueur pour une période de moins de six (6) mois;

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU à l'unanimité; de nommer M. Jason Barwise au poste intérimaire de directeur de l'École secondaire de La Tuque, pour la période du 1^{er} juillet 2015 et jusqu'à nouvel ordre, mais pour une période n'excédant pas six (6) mois.

k) Projet commémoratif Jeffrey Hale

ATTENDU QUE la contribution de Jeffrey Hale à la communauté anglophone de la Ville de Québec, y compris à son réseau d'éducation, a été généreuse et significative, qu'elle a un grand rayon d'action et qu'elle dure depuis longtemps;

ATTENDU QUE la majorité des projets appuyés ou initiés par Jeffrey Hale sont toujours en vigueur;

ATTENDU QUE la Fondation des Amis du Jeffrey Hale ainsi que sept (7) autres organismes communautaires se sont engagés à contribuer à la restauration de la sépulture de Jeffrey Hale au *Woodbury Park Cemetery* en Angleterre, une restauration qui inclurait l'installation de marches, d'un sentier et d'un banc commémoratif;

ATTENDU QUE la Fondation demande un don de la Commission scolaire Central Québec pour l'inclure au projet (un minimum de 500 \$);

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon, APPUYÉ par K. Jack et RÉSOLU à l'unanimité; que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec appuie ce projet et qu'il s'estime honoré d'adopter cette mesure exceptionnelle, en raison de la contribution extraordinaire de Jeffrey Hale à toutes les facettes de la vie dans la Ville de Québec, y compris au réseau d'éducation; et

QUE la Commission scolaire Central Québec verse la somme de 500 \$ au projet; et

QUE le logo de la Commission scolaire Central Québec soit apposé sur le banc commémoratif.

l) Acceptation des projets de rénovations majeursi. Embauche d'un entrepreneur général: École A.S. Johnson Memorial - chaufferie

ATTENDU QUE le Conseil des Commissaires a autorisé le Président ou le Vice-président, en collaboration avec le Directeur général ou la Directrice générale adjointe, à prendre toutes les décisions nécessaires durant les mois d'été (20 juin 2015 - 19 août 2015);

ATTENDU QUE le Président ou le Vice-président, en collaboration avec le Directeur général ou la Directrice générale adjointe ont été autorisés à signer tous documents relatifs aux contrats conclus au cours des mois d'été, dans le budget adopté;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a mandaté le Directeur général de faire un rapport sur toutes les décisions prise durant les mois d'été à la séance ordinaire du 19 août 2015;

1) Acceptation des projets de rénovations majeurs (continué)i. Embauche d'un entrepreneur général: École A.S. Johnson Memorial - chaufferie (continué)

ATTENDU QUE la Commission scolaire a réservé une partie du budget alloué au maintien des bâtiments pour la réparation de la chaudière (système de chauffage) de l'École secondaire A.S. Johnson Memorial;

ATTENDU QUE les plans et devis ont été préparés et qu'un appel d'offres public en vue de trouver un entrepreneur général a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec le 1 juin 2015 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 juin 2015;

ATTENDU QUE l'architecte a recommandé que la soumission la plus basse soit acceptée puisqu'elle respectait les exigences ainsi que les spécifications du projet;

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par J. Robert et RÉSOLU à l'unanimité; que le Conseil des commissaires ratifie la décision d'accepter la soumission la plus basse qui était conforme aux spécifications établies pour la réparation de la chaudière (système de chauffage) de l'École A.S. Johnson Memorial (919, rue Mooney Ouest, Thetford-Mines (Québec) G6G 6H3), telle qu'elle a été présentée par Descimco (415, rue Adanac, Québec (Québec) G1C 6B9) au montant de 129 915 \$ plus les taxes.

ii. Embauche d'un entrepreneur général: École primaire de Valcartier: mur extérieur et fenêtres

ATTENDU QUE le Conseil des Commissaires a autorisé le Président ou le Vice-président, en collaboration avec le Directeur général ou la Directrice générale adjointe, à prendre toutes les décisions nécessaires durant les mois d'été (20 juin 2015 - 19 août 2015);

ATTENDU QUE le Président ou le Vice-président, en collaboration avec le Directeur général ou la Directrice générale adjointe ont été autorisés à signer tous documents relatifs aux contrats conclus au cours des mois d'été, dans le budget adopté;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a mandaté le Directeur général de faire un rapport sur toutes les décisions prise durant les mois d'été à la séance ordinaire du 19 août 2015;

ATTENDU QUE la Commission scolaire a réservé une partie du budget alloué au maintien des bâtiments pour la réparation du revêtement extérieur et les fenêtres de l'École primaire de Valcartier;

- 1) Acceptation des projets de rénovations majeurs (continué)
- ii. Embauche d'un entrepreneur général: École primaire de Valcartier - mur extérieur et fenêtres (continué)

ATTENDU QUE trois entrepreneurs ont été invités à soumissionner pour la réparation du revêtement extérieur et les fenêtres de l'École primaire de Valcartier et deux soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE l'architecte a recommandé que la soumission la plus basse soit acceptée puisqu'elle respectait les exigences ainsi que les spécifications du projet;

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek, APPUYÉ par K. Jack et RÉSOLU à l'unanimité; que le Conseil des commissaires ratifie la décision d'accepter la soumission la plus basse qui était conforme aux spécifications établies pour la réparation du revêtement extérieur et les fenêtres de l'École primaire de Valcartier (1748, boulevard Valcartier, St-Gabriel-de-Valcartier (Québec) G0A 4S0), telle qu'elle a été présentée par Durand Construction (1220, boulevard Lebourgneuf #25, Québec (Québec) G2K 2G4) au montant de 75 493 \$ plus les taxes.

- iii. Sélection d'entrepreneurs pour la mise en œuvre d'un Programme d'entretien préventif pour 2015-2018

ATTENDU QUE le Conseil des Commissaires a autorisé le Président ou le Vice-président, en collaboration avec le Directeur général ou la Directrice générale adjointe, à prendre toutes les décisions nécessaires durant les mois d'été (20 juin 2015 - 19 août 2015);

ATTENDU QUE le Président ou le Vice-président, en collaboration avec le Directeur général ou la Directrice générale adjointe ont été autorisés à signer tous documents relatifs aux contrats conclus au cours des mois d'été, dans le budget adopté;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a mandaté le Directeur général de faire un rapport sur toutes les décisions prise durant les mois d'été lors de la séance ordinaire du 19 août 2015;

ATTENDU QUE les plans et devis ont été préparés et qu'un appel d'offres public en vue de trouver des entrepreneurs général a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec le 1 juin 2015 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 juin 2015;

1) Acceptation des projets de rénovations majeurs (continué)iii. Sélection d'entrepreneurs pour la mise en œuvre d'un Programme d'entretien préventif pour 2015-2018 (continué)

ATTENDU QUE le Coordonnateur des ressources matérielles de la Commission scolaire Central Québec a recommandé que la soumission la plus basse soit acceptée puisqu'elle respectait les exigences ainsi que les spécifications du projet;

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité; que le Conseil des commissaires ratifie la décision d'accepter la soumission(*) la plus basse qui était conforme aux spécifications pour:

Schefferville: Av Tech (2300, Léon-Hamel, bureau 101, Québec (Québec) G1N 4L2)

2015-2016: 18 310,00 \$

2016-2017: 18 860,00 \$

2017-2018: 19 426,00 \$

Mauricie: Multi-Énergie Best (7975, boulevard des Forges, Trois-Rivières (Québec) G8Y 1Z5)

2015-2016: 8 004,56 \$

2016-2017: 8 157,47 \$

2017-2018: 8 370,18 \$

Québec: Av Tech (2300, Léon-Hamel, bureau 101, Québec (Québec) G1N 4L2)

2015-2016: 18 311,00 \$

2016-2017: 18 140,00 \$

2017-2018: 18 474,00 \$

Saguenay: Pro Combustion (1301, rue Manic, Chicoutimi (Québec) G7K 1G7)

2015-2016: 2 069,56 \$

2016-2017: 2 069,56 \$

2017-2018: 2 069,56 \$

Chibougamau: Av Tech (3386, boul. St-François, Jonquière (Québec) G7X 2W9)

2015-2016: 9 096,00 \$

2016-2017: 9 277,92 \$

2017-2018: 9 463,48 \$

(*plus les taxes)

m) Contrat de transport - durée d'un an

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité; que la Commission scolaire Central Québec accepte les contrats de transport suivants d'une durée de 1 an pour l'année scolaire 2015-2016;

Transporteur	Capacité	Territoire	2014-2015 Indexation 1.52% Excluant Taxe	2015-2016 Indexation 1.91% Excluant Taxe
Autocar Jeannois Inc.	Berline	Alma	23 542 \$	23 992 \$
Pierre Giroux	Berline	Îles d'Orléans	21 481 \$	21 891 \$
Nicole Lefebvre	Berline	Tewkesbury	23 416 \$	23 863 \$
Claire Rousseau	Taxi	Val-Bélair (à l'École St-François)	29 947 \$	30 519 \$
Taxi Ghislain Bergeron	Berline	Fossambault à DDO	17 283 \$	17 613 \$
Autobus Charles A. Morton	5-rangées/ 8-rangées	Chapais	49 490 \$	50 435 \$
Nadia Lapointe	Berline	Ile d'Orléans	7 607 \$	7 752 \$

Et; QUE le Directeur général soit autorisé à signer lesdits contrats au nom de la Commission scolaire.

n) Recommandations concernant le Programme d'études internationales de la Commission scolaire Central Québec

ATTENDU QUE les structures et les ressources existantes du Programme d'études internationales de la Commission scolaire Central Québec entravent la communication en temps opportun avec les clients et ne donnent pas une image positive du programme;

ATTENDU QUE les structures et les ressources existantes du Programme d'études internationales de la Commission scolaire Central Québec ne permettent pas à la Commission scolaire d'appuyer et de maintenir de façon adéquate le programme ou de favoriser sa croissance;

ATTENDU QU'UNE restructuration générerait des économies substantielles de temps et d'argent et qu'elle augmenterait l'efficacité du programme;

ATTENDU QUE le site Internet et le matériel promotionnel actuels sont désuets et qu'ils doivent être mis à jour;

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par A. Visser et RÉSOLU que la CSCQ se déleste de la plupart des processus de recrutement d'élèves et qu'elle conclue des ententes avec des agences indépendantes qui assumeront ces responsabilités dans leur ensemble (moyennant une commission); et

n) Recommandations concernant le Programme d'études internationales de la Commission scolaire Central Québec (continué)

QU'UN nouveau poste soit créé pour assurer un suivi direct et immédiat au niveau de la Commission scolaire; et

QUE le site Internet soit repensé et reconstruit en priorité afin de donner une image plus attrayante et plus dynamique du programme; et

QUE le matériel promotionnel soit mis à jour ou renouvelé; et

QUE les écoles de la Commission scolaire Central Québec situées en région puissent accueillir des élèves et qu'un processus de recrutement soit amorcé en incluant cette possibilité.

La commissaire H. Clibbon s'est abstenue de voter.

o) Fiche d'autorisation: Modification d'un contrat - Centre administratif

ATTENDU QUE la maçonnerie de la partie patrimoniale du Centre administratif de la Commission scolaire Central Québec est plus endommagée que prévu en raison d'infiltration d'eau et de réparations inefficaces effectuées précédemment;

ATTENDU QUE la dépense supplémentaire représente plus de 10% de l'offre initiale;

ATTENDU QUE le contrat a été décerné à Gervais-Jacques au montant de 87 130,00 \$; le montant du supplément est estimé à 56 000,00 \$ pour un montant incluant tous les suppléments de 143 147,00 \$, une augmentation de 64,3%;

ATTENDU QU'un organisme public doit faire rapport au secrétariat du Conseil du trésor pour une modification qui occasionne une dépense supplémentaire de plus de 10% du montant du contrat initial;

ATTENDU QUE la fiche d'autorisation stipule toutes les raisons de l'excédent du coût;

Il est PROPOSÉ par W. Marois, APPUYÉ par K. Jack et RÉSOLU à l'unanimité; que le Conseil des commissaires approuve la modification ainsi que la fiche d'autorisation qui doit être envoyé au secrétariat du Conseil du trésor; et

QUE le Président soit autorisé à signer le document.

p) Dérogation concernant l'embauche d'un entrepreneur général: École secondaire régionale Riverside

ATTENDU QUE les travaux de construction au 1770 rue Joule doivent être entrepris à la suite de la confirmation de la relocalisation des élèves de l'École primaire régionale Riverside au 1750 rue Joule en date du 15 mai 2015;

ATTENDU QUE les travaux devant être effectués au 1750 rue Joule doivent être entrepris à l'automne 2015 et que les élèves de l'École secondaire régionale Riverside doivent être relocalisés au 1770 rue Joule;

ATTENDU QUE l'établissement des plans ne pouvait se dérouler avant que la direction et l'équipe-école de l'École secondaire régionale Riverside aient convenu de leurs besoins relativement à la distribution et à la disposition des salles de classe et des locaux devant être aménagés;

ATTENDU QUE les rencontres entre la direction et l'équipe-école de l'École secondaire régionale Riverside ont eu lieu en mai et juin 2015 et que les décisions prises dans le cadre de ces rencontres ont été acheminées aux professionnels de la Commission scolaire le 18 juin 2015;

ATTENDU QUE l'échéancier des travaux de démolition avait été établi dans le but d'accélérer les travaux de construction;

ATTENDU QUE les travaux doivent être complétés le plus tôt possible afin de ne pas trop interférer avec le début de l'année scolaire;

ATTENDU QU'À l'origine, selon les professionnels embauchés par la Commission scolaire Central Québec, on avait évalué l'envergure des travaux à moins de 100 000,00 \$, ce qui permettait le recours à un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE l'administration de la Commission scolaire, se fiant à l'estimation des professionnels, a publié un appel d'offres sur invitation le 14 juillet 2015;

ATTENDU QUE les trois soumissions, ouvertes le 5 août 2015, excédaient le seuil de 100 000,00 \$;

ATTENDU QU'EN raison de l'urgence d'assurer que les lieux soient prêts à accueillir les élèves le plus tôt possible afin de ne pas trop interférer avec le début de l'année scolaire devant avoir lieu le 31 août 2015, il a été décidé de retenir les services du plus bas soumissionnaire;

ATTENDU QUE le mode d'appels d'offres utilisé déroge à la Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la Commission scolaire Central Québec;

15-08.10

Affaires nouvelles (continué)

- p) Dérogation concernant l'embauche d'un entrepreneur général: École secondaire régionale Riverside (continué)

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par A. Visser et RÉSOLU à l'unanimité; que le Conseil des commissaires convient de déroger à la Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la Commission scolaire Central Québec et d'octroyer le contrat à la firme *Les Constructions Tect-Hab inc.* (1644, boulevard Ste-Geneviève, Chicoutimi (Québec) G7G 3W6) pour un montant de 159 298,00 \$ (excluant les taxes).

15-08.11

Rapport des comités

- a) Comité exécutif

Il n'y a eu aucune rencontre.

- b) Comité des parents

Il n'y a eu aucune rencontre.

- c) Comité consultative de transport

Il n'y a eu aucune rencontre.

- d) Comité de vérification

Il n'y a eu aucune rencontre..

- e) Comité d'évaluation du Directeur général

Il n'y a eu aucune rencontre.

- f) Comité des communications

Il n'y a eu aucune rencontre.

- g) Comité d'éthique et gouvernance

Il n'y a eu aucune rencontre.

- h) Comité des ressources humaines

Il n'y a eu aucune rencontre.

- i) Comité ad hoc de planification à court et à long terme

Il n'y a eu aucune rencontre.

15-08.12

Association des commissions scolaires Anglophones du Québec

a) Élection des membres de la CSCQ - Conseil d'administration de l'ACSAQ 2015-2016

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) est composé de deux membres élus par chaque commission scolaire membre;

ATTENDU QUE les nominations doivent être reçues au plus tard le 28 août 2015;

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité; de nommer Debbie Ford-Caron et Stephen Burke pour représenter la CSCQ au sein du conseil d'administration de l'ACSAQ.

b) Représentant de la CSCQ - Comité exécutif de l'ACSAQ

ATTENDU QUE le comité exécutif de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) est composé du président ou du vice-président de chacune des commissions scolaires anglophones membres;

ATTENDU QUE les nominations doivent être reçues au plus tard le 18 septembre 2015;

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité; de nommer Stephen Burke pour représenter la CSCQ au sein du comité exécutif de l'ACSAQ.

c) Prix d'excellence de l'ACSAQ

Les critères pour décerner le Prix d'excellence de l'ACSAQ ont été présentés à tous les membres. Aucune nomination n'est présentée pour le moment.

d) Prix de reconnaissance pour 12 ans de services de l'ACSAQ

Deux commissaires de la CSCQ sont admissibles au Prix de reconnaissance pour 12 ans de services de l'ACSAQ : Heather Clibbon et Jo-Ann Toulouse. Leurs noms seront envoyés à l'ACSAQ.

15-08.13

Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu vendredi, le 25 septembre 2015 à 19 h 00.

15-08.14 **Période de questions**

a) Public

M. Patterson a demandé au président si la commission scolaire comprend l'importance de veiller à ce que l'École secondaire régionale Riverside sera prête pour le premier jour d'école. S. Pigeon a répondu qu'une équipe prend cela très au sérieux et que tout le soutien nécessaire est en place pour les élèves de l'école.

b) Commissaires

Il n'y a eu aucune question.

15-08.15 **Session à huis clos session**

Aucune session à huis clos n'a eu lieu.

15.08.16 **Ajournement**

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon, APPUYÉ par A. Visser de lever la séance à 20 h 45.

Patti L. Moore
Secrétaire générale

Stephen Burke
Président

Adopté le 25 septembre 2015.